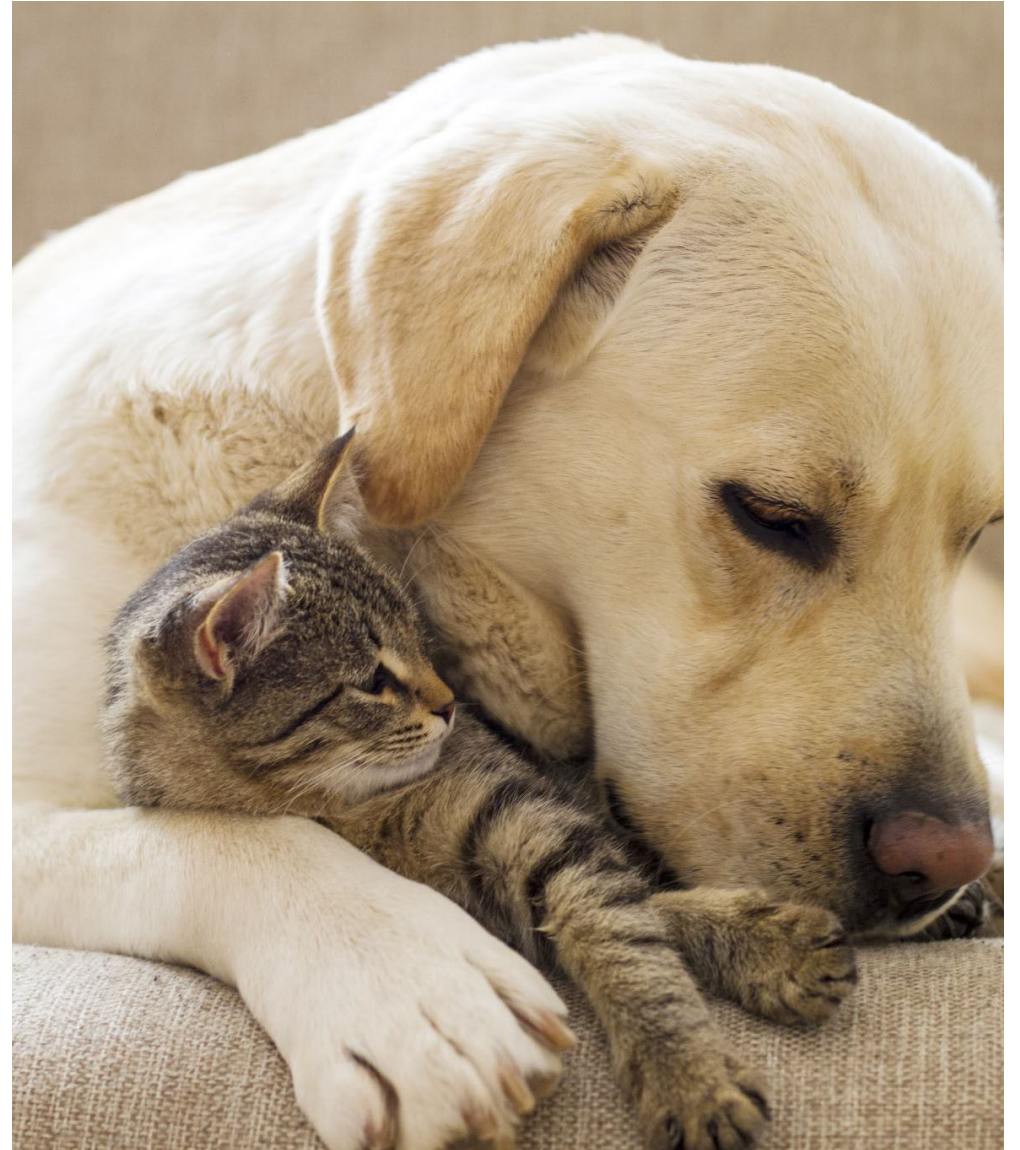


PROJET DE
RÈGLEMENT 02-26
SUR LE CONTRÔLE
ET LA GARDE
RESPONSABLE DES
ANIMAUX
DOMESTIQUES

*Présentation séance du conseil
municipal le 3 février 2026*

*Nouveau service du contrôle
animalier : SPA de l'Estrie*

Adoption du projet de règlement



OBJECTIF DE
LA
RENCONTRE

Expliquer les changements de SPA

Les changements entre le règlement général G-100 et l'adoption du projet de règlement de la SPA de l'Estrie

Impacts concrets pour les citoyens

Questions / commentaires à la fin de la présentation

DEPUIS 1^{ER} JANVIER 2026

Contact
direct: **SPA de
l'Estrie**

Règlement plus
clair (règles +
procédures)

Économie
estimée: **60 000\$**
/ 4 ans (vs SPA
des Cantons)

AVANT VS MAINTENANT

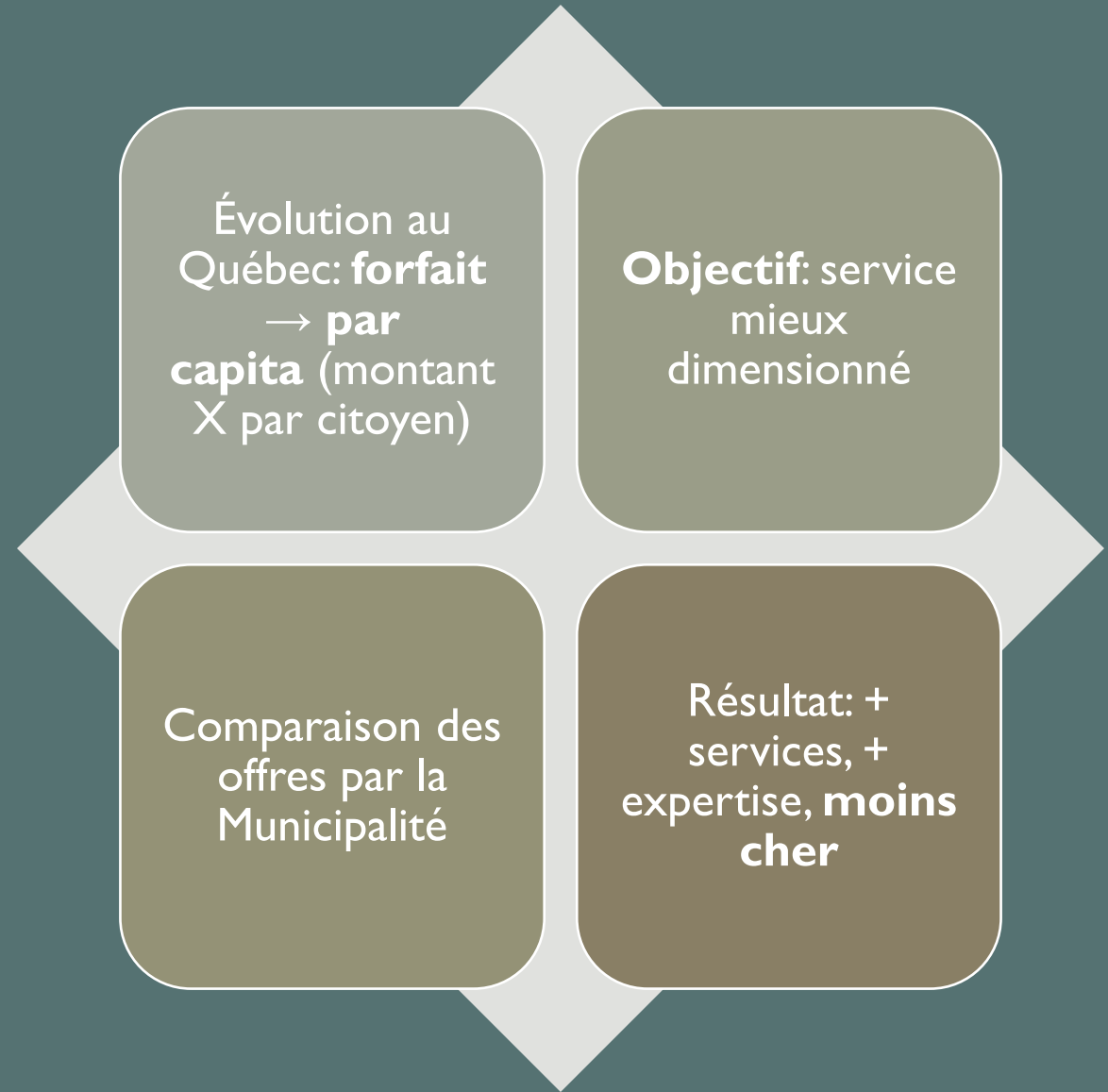
Avant:

- Service animalier : SPA des Cantons
- Règlement uniformisé: *règlement général G-100, chap. X*

Maintenant:

- Service animalier: SPA de l'Estrie
- Règlement dédié et : *projet de règlement numéro 02-26 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux domestiques*

POURQUOI CE CHANGEMENT



LE CHOIX POUR LA MUNICIPALITÉ



Plus de services aux citoyens



Plus d'effectifs / meilleure couverture



Plus de compétence animalière



Économie estimée: **60 000\$ / 4 ans** vs
SPA des Cantons

COORDONNÉES DE LA SPA DE L'ESTRIE

SPA de l'Estrie

145, rue Sauvé, Sherbrooke

Lundi–samedi 10 h à 17 h

819 821-4727

spaestrie.qc.ca



SPA Estrie

PROCÉDURES
ENTIÈREMENT
GÉRER PAR LA
SPA DE L'ESTRIE

Numéro : (819) 821-4727

145, rue Sauvé Sherbrooke

Heures d'ouverture: du lundi au
samedi de 10h00 à 17h00

- **Plainte:** remplir le formulaire de plainte en ligne ou téléphoner option 5 / Code QR
- **Enregistrement (licence/médaille):** téléphoner option 4 / Code QR
- **Perdu / trouvé:** téléphoner option 3 / Code QR
- **Urgence après heures d'ouverture:** 310-4141





CHANGEMENTS MAJEURS EN RÉSUMÉ

- Chats: licence en zone urbaine
- Chiens: attaché avec une laisse en public (règles précises)
- Bien-être des animaux: exigences plus claires
- Chiens à risque (dangereux) : procédure structurée

CHATS



Licence obligatoire en zone urbaine (*art. 5.1.1 b*)



Exceptions agricoles (*art. 5.1.1 c*)



Nuisance “chats”: odeurs / vocalises (*art. 3.15*)

CHIENS EN PUBLIC

Laisse obligatoire en public (*art. 2.4.4*)

Laisse max **1,85 m** (*art. 2.4.4*)

Laisse extensible **interdite** (*art. 2.4.4*)

20 kg et +: **harnais/licou** (*art. 2.4.4*)

BIEN- ÊTRE ANIMAL

Eau/nourriture (*art. 2.3.2*)

Lieux propres et sécuritaires (*art. 2.3.3–2.3.4*)

Abri extérieur encadré (*art. 2.3.6–2.3.7*)

Contention max 12 h (*art. 2.3.9*)

Colliers à pics/électriques interdits (*art. 2.3.10*)



CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

- Étapes: avis → évaluation → mesures (*art. 4.2 à 4.18*)
- Mesures proportionnelles au risque de dangerosité évalué par un médecin vétérinaire

COÛTS DES LICENCES

Chats (zone urbaine)

- Stérilisé: 35,00\$
- Non stérilisé: 45,00\$

Chiens

- Stérilisé: 45,00\$
- Non stérilisé: 55,00\$
- Chien guide (et en formation): **gratuit**



MYTHES VS RÉALITÉS



« ***Il faut passer par la Municipalité*** »
→ **Non**, contact direct SPA



« ***Les chats sont interdits dehors*** » →
Non, on encadre surtout licence/nuisances



« ***Laisse extensible en public*** » → **Non**,
avoir le contrôle sur l'animal



« ***Mesures chiens à risque automatiques*** » → **Non**, processus structuré

FAQ (QUESTIONS FRÉQUENTES)

Plainte, enregistrement, chien perdu, chien errant :

- Entièrement géré par la SPA de l'Estrie agit comme étant l'autorité compétente en matière de gestion des animaux domestiques sur le territoire de Roxton Pond
- En dehors des heures d'ouvertures pour les urgences contacter le service de police au 310-4141

PARC CANIN: POURQUOI CE N'EST PAS RETENU POUR L'INSTANT

Coûts récurrents:
entretien, réparations,
remise en état du terrain

**Sécurité et
responsabilité:** risques
d'incidents
(morsures/bagarres) et
gestion difficile sans
surveillance

Nuisances: bruit,
achalandage, stationnement,
plaintes du voisinage

Hygiène et santé:
excréments, odeurs, risques
de parasites/maladies

Site difficile à trouver:
terrain adéquat, accès,
éloignement des résidences

Priorités: coûts collectifs
pour un usage par une
partie des citoyens

CONCLUSION ET QUESTIONS



**Règlement plus clair,
application uniforme**



**Plus de services +
économie 60 000\$ / 4 ans**